

Conseil Municipal du 15 janvier 2024		à 18h00	
N°ordre	4	Titre	Prendre acte - Présentation du Rapport de développement durable (RDD) Ville 2023
N° identifiant	2023-0306		
Rapporteur(s)	M. Théo SAGET	PJ.	Rapport développement durable 2023 Rapport développement durable 2022
Date de la convocation	09/01/2024		
Président de séance	Mme Léonore MONCOND'HUY		
Secrétaire(s) de séance	Vincent GATEL		
Membres en exercice	53		
Quorum	27		
Présents	47	<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - Maire M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Vincent GATEL - M. Amir MISTRIH - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Robert ROCHAUD Adjoint M. Frankie ANGEBAULT - M. Bastien BERNELA - Mme Alexandra BESNARD - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - Mme Agnès DIONÉ - M. Rafael DOS SANTOS CRUZ - Mme Alexandra DUVAL - Mme Julie FONTAINE - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Bouziane FOURKA - M. Aloïs GABORIT - M. Abderrazak HALLOUMI - Mme Monique HERNANDEZ - Mme Solange LAOUDJAMAÏ - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER - M. Laurent LUCAUD - M. Christian MICHOT - M. Pierre NÉNEZ - Mme Chantal NOCQUET - M. Maxime PÉDEBOSCQ - Mme Clémence POURROY - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre-Étienne ROUET - M. Théo SAGET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAUT - Mme Lucile VALLET Conseillers municipaux</p>	
Absents	3	<p>Mme Béatrice BEJANIN - M. Alain CLAEYS - Mme Carine GILLES Conseillers municipaux</p>	
Mandats	3	Mandants Mme Samira BARRO-KONATÉ Mme Lisa BELLUCO Mme Myriam MARCIL	Mandataires Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN M. Didier DARGÈRE M. Aloïs GABORIT
Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : 1 à 2, 4, 3, 5 à 13.		

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	---

Service référent	Direction générale des services Mission Transversale stratégique Pilotage - Innovation - Modernisation - Évaluation
------------------	--

La COP 28 de décembre a une nouvelle fois montré tout le chemin à parcourir pour lutter contre le réchauffement climatique et pour œuvrer dans le sens de la transition écologique.

La ville de Poitiers est totalement investie dans une démarche de développement durable et elle en rend compte, chaque année, dans le Rapport obligatoire dédié à cette thématique transversale et globalisante.

En effet, sur le plan juridique, dans la continuité de la Charte de l'environnement intégrée dans la Constitution en 2004, l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 (dite loi Grenelle II) portant engagement national pour l'environnement prescrit aux collectivités territoriales et aux Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport est présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget. Le décret du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales en précise la structure.

Le Rapport suit conformément les cinq finalités de par lesquelles les réalisations se répartissent :

- 1) atténuer et s'adapter au changement climatique
- 2) favoriser la biodiversité et garantir le droit à la nature
- 3) agir pour les droits fondamentaux et l'épanouissement
- 4) prendre soin et inventer de nouvelles solidarités
- 5) soutenir une consommation locale plus responsable.

La loi du 4 août 2021 vise à assurer la cohérence des politiques publiques et des objectifs poursuivis aux niveaux local, national et international avec ceux de l'Agenda 2030 pour le développement durable : elle contribue à faire évoluer le rapport de développement durable en introduisant l'Agenda 2030 et ses 17 objectifs de développement durable en tant que cadre de référence commun.

Le Rapport développement durable (RDD) 2023 entend mettre l'accent sur la continuité des actions, leur évolution depuis le précédent rapport ou leur mise en œuvre et ébaucher quelques mesures de résultat et analyses d'impact. Le rapport 2022 est également joint au dossier,

La loi ne prévoit pas que la présentation du Rapport donne lieu à un débat ou à un vote. Toutefois, afin d'attester de la présentation effective du rapport à l'organe délibérant de la Collectivité, il convient que cette présentation fasse l'objet d'une délibération spécifique de l'organe délibérant, qui permet d'attester de son existence et de sa présentation. Il vous est donc proposé de prendre acte de la communication du rapport annuel 2023.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **de prendre acte du Rapport de développement durable (RDD) de la ville de Poitiers 2023**
 - **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet.**
-

La Maire,

Le Secrétaire,



Léonore MONCOND'HUY

Vincent GATEL

Mise en ligne le	18 janvier 2024		
Date de réception en préfecture	18 janvier 2024	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20240115-183008-DE-1-1
Nomenclature Préfecture	8.8	Environnement	